



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES

*Présentation COPIL 28/04/2023*

*DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*



**14h30 - Accueil des participants et Introduction**

Sylvain PELLETERET ( Préfecture / SGAR ) et Matthieu PAPOUIN ( DREAL AURA / Direction)

## LES INDICATEURS DE SUIVI

**14h45 - Rappel des objectifs du SRC et des indicateurs principaux**

Laure BERTRAND ( DREAL AURA / Service PRICAE)

**15h00 - Accompagnement et prise en compte du SRC - point de vue de la profession**

Dominique DELORME ( UNICEM AURA / SG)

**15h20 - Le suivi du SRC - exemple d'observatoire des matériaux par la CERC ARA**

Stéphanie PEPIN (CERC ARA /Direction)

**15h35 - Proposition de méthode de suivi du SRC, échanges**

Laure BERTRAND - Matthieu PAPOUIN (DREAL AURA )

· **Conclusion** Sylvain PELLETERET ( Préfecture / SGAR )

**16h00 - Résultats de l'enquête "SCOTs" et rappel des outils d'Accompagnement**  
Laure BERTRAND (DREAL AURA) - Stephanie PEPIN (CERC ARA / Direction)

**16h20 - Témoignages et échanges**

FédéSCoT – Mr Guillaume DEGUILI (directeur SCOT Annécien)

Accompagnement UD 74 (Emmanuelle MAILLARD) / DDT 74 ( Florent GODET )

**16h50 - Suites aux échanges et Conclusion**

Laure BERTRAND - Matthieu PAPOUIN (DREAL AURA)

# 14h45 - Rappel des objectifs et des indicateurs de suivi

## Le SRC est avant tout un document de planification sur le long terme

Au plan pratique, il constitue :

- de manière générale, un cadre de référence et d'objectivation du débat pour l'ensemble des acteurs amenés à se prononcer sur des projets de carrières ;
- un cadre de référence et d'orientation pour la profession : modalités à suivre pour se développer durablement, en contribuant à un développement durable du territoire ;
- un cadre de référence et d'orientation pour les collectivités locales pour l'élaboration des documents d'urbanisme, en premier lieu les SCOT ;
- un outil d'aide à la décision des préfets de département qui délivrent les autorisations d'exploiter, sur la base d'une synthèse croisée des enjeux économiques et environnementaux, présents et futurs, du territoire.



# Rappel des objectifs et des indicateurs de suivi

## 3 Objectifs

- 1. Approvisionner durablement la région en matériaux** et substances de carrières, en soutien aux politiques publiques d'accès au logement et à la relance des filières industrielles françaises
- 2. Viser l'excellence en matière de performance environnementale**, en exigeant des projets de carrières exemplaires sur la réduction des nuisances et des impacts (*voir présentation suivante*)
- 3. Ancrer dans les stratégies territoriales de planification la gestion des ressources en matériaux**, en particulier par la compatibilité des schémas de cohérence territoriale (SCoT) avec le schéma.

# Rappel des objectifs et des indicateurs de suivi

- 1. Objectif long terme : Approvisionner durablement la région en matériaux**
- 2. Objectif moyen et long terme : Viser l'excellence en matière de performance environnementale,**
- 3. Objectif court et moyen terme : Ancrer dans les stratégies territoriales de planification la gestion des ressources en matériaux**

Long terme = 12 ans / bilan du SRC

Moyen terme = 6 ans, rapport d'évaluation /échelle de révision du SRC

Court terme = 3 ans échelle de compatibilité

# Rappel des objectifs et des indicateurs de suivi

Court terme = 3 ans échelle de compatibilité avec les SCOTs (voir partie 2)

Moyen terme = 6 ans, rapport d'évaluation /échelle de révision du SRC

**Conformément aux dispositions de l'article R515-7 du code de l'environnement, le préfet procède à l'évaluation du schéma régional des carrières au plus tard 6 ans après sa publication.**

Il consulte à cette occasion le comité de pilotage. Le **rapport d'évaluation** est publié sur le site internet de la préfecture de région.

Si à l'issue d'une évaluation, le préfet de région estime que des modifications sont nécessaires, il fait procéder, selon les cas, à une mise à jour ou à une **révision du schéma**.

# Rappel des objectifs et des indicateurs de suivi

## Les indicateurs sont présentés en page 261 du SRC

### 1 -Évaluer les effets du schéma par rapport au scénario retenu

**1-1** Connaître l'évolution des **besoins régionaux** en matériaux par rapport aux hypothèses de réduction du schéma

**1-2** Intégrer l'économie circulaire

**1-3** Connaître l'évolution des **capacités de production** des carrières de la région, en particulier :

- l'**évitement et la réduction** des extractions susceptibles d'impacter des enjeux de sensibilités **réduisant et majeures**

- le **report** vers des sites présentant a priori moins d'enjeux



# Rappel des objectifs et des indicateurs de suivi

## Les indicateurs

### 2– Faire évoluer les pratiques pour réduire les impacts

2-1 Améliorer la **remise en état** agricole et forestière des sites

2-2 Améliorer la **remise en état des sites** en expérimentant certains dispositifs permettant de s'inscrire dans la durée

2-3 Faire émerger un **socle commun d'exigences** sur les projets concourant à réduire leurs impacts potentiels

2-4 Mieux **connaître les impacts** de l'activité des carrières

## Les indicateurs

### 3- Mise en œuvre de la compatibilité du schéma avec les documents d'urbanisme (SCOT) et les projets de carrière

3-1 Traiter la question de l'**approvisionnement en matériaux** dans les documents d'urbanisme (SCOT)

3-2 **Limitier les renouvellements-extensions** des extractions de granulats présentant des sensibilités en enjeux **rédhibitoires ou majeurs**, le cas échéant extrayant en eau.

## 15h00- Accompagnement et prise en compte du SRC

Point de vue de la profession

Dominique DELORME ( UNICEM AURA / SG)

voir présentation UNICEM

# 15h20 Observatoire des matériaux – Focus sur les indicateurs de suivi

CERC Auvergne Rhône-Alpes - Stéphanie PEPIN ( Directrice adjointe )

voir présentation CERC ARA

# Proposition de méthode de suivi du SRC

- **Création d'un observatoire des matériaux indépendant**

Un observatoire pré-existait en Auvergne avant fusion AURA

Charte spécifique à créer avec les partenaires initiaux (idem SRC) + tiers experts

*Vigilance : lien avec le SRC , dérive potentielle des objectifs, pas d'assise juridique de l'instance*

- **Observatoire comme Groupe de travail technique du COPIL SRC**

*(Exemple du SRC Val de Loire)*

Intégration dans le COPIL de tiers experts, pouvant être réunis en groupe technique  
« observatoire des matériaux »

Périmètre pouvant faciliter la participation des membres du COPIL

Cadrage du travail de l'observatoire, au travers des indicateurs du schéma

*Vigilance : un arrêté complémentaire pour intégrer les « experts » de la donnée*

## 15h35 – Proposition de méthode de suivi du SRC

**Dans « l'observatoire » : l'ensemble des contributeurs indiquées dans le tableau des indicateurs**

Région , UNICEM , chambre d'agriculture, Parc naturels Régionaux , DDT ...

+ organismes experts : CERC + BRGM

Organismes de recherche : IFSTTAR , IRSTEA ... (?)

Etablissements publics : CSTB , CEREMA ... (?)

### Principes de travail

- caler le périmètre de travail par indicateur / faire éventuellement des sous-groupes
- 1 à 2 réunions par an
- une réunion de COPIL / an afin de présenter les résultats de « l'observatoire »
- Premier objectif attendu : Donner des objectifs chiffrés aux indicateurs

# 15h40 – Proposition de méthode de suivi du SRC -

## Echanges avec le COPIL et conclusion



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES**

## **PARTIE 2 – PRISE EN COMPTE DANS LES TERRITOIRES**

*Présentation COPIL 28/04/2023*

*DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*

---



**16h00 - Introduction et focus sur l'indicateur de compatibilité**

**16h05 - Résultats de l'enquête "SCOTs" et rappel des outils d'Accompagnement**  
Laure BERTRAND (DREAL AURA) - Stéphanie PEPIN (CERC ARA / Direction)

**16h20 - Témoignages et échanges**

FédéSCoT – Guillaume DEGUILI ( directeur SCOT Annécien)

Accompagnement UD 74 ( Emmanuelle MAILLARD ) / DDT 74 ( Florent GODET )

**16h50 - Suites aux échanges et Conclusion**

Laure BERTRAND - Matthieu PAPOUIN (DREAL AURA)

L'article.131-1 du code de l'urbanisme prévoit que :  
Les schémas de cohérence territoriale prévus à l'article L. 141-1 sont compatibles avec :.../...

12° Les schémas régionaux des carrières prévus à l'article L. 515-3 du code de l'environnement .

Cet objectif correspond à l'indicateur 3-1 du Schéma :  
Traiter la question de l'approvisionnement en matériaux dans les documents d'urbanisme (SCOT)

SRC approuvé le 8/12/2021 par le préfet de région et opposable dès sa publication au recueil des actes administratifs le 10/12/2021

Le délai de mise en compatibilité des SCOTs est de 3 ans soit au 10/12 /2024...

## 16h05 - Résultats de l'enquête "SCOTs" et rappel des outils d'Accompagnement

Résultats qualitatifs : 26 réponses sur environ 65 ScoTs

Dont 7 ont participé au SRC soit en tant que membre de COFIL ou GT ou avis formulé lors de la concertation du SRC

3 intègrent la compatibilité avec le SRC

4 disposent d'un diagnostic partiel ( changement de périmètre ou diagnostic initial sur métropole) ; les autres n'en ont pas

5 en cours de révision, 3 dans 1 an, 4 dans 2 ans, 1 dans 3 ans

Les 13 autres n'ont pas répondu ou hésitent entre modification ou révision .

## 16h00 - Résultats de l'enquête "SCOTs" et rappel des outils d'Accompagnement

Pour les 5 en révision , les problèmes avancés sont :

- **Manque d'expertise et d'accès à des données techniques** : identification des espaces à enjeux, des gisements de report et des territoires ressources potentiels, l'identification des périmètres des bassins de consommation = **besoin de disposer d'un diagnostic**
- **Manque de ressources humaines et financières** (territoires ruraux en particulier)
- **Manque une gouvernance supra** : les périmètres des bassins de consommation diffèrent des périmètres de compétence des SCOT
- **Manque de positionnement sur de gros projets à enjeux ( exemple CFAL ) pour le devenir des secteurs concernés**

# Rappel des outils d'Accompagnement



## Les outils de mise en oeuvre du Schéma Régional des Carrières

Les projets de carrières (L515-3 CE) et les SCoT (L131-1 CU) doivent être compatibles avec le schéma régional des carrières (SRC). Cette rubrique présente plusieurs outils et des données utiles pour sa mise en oeuvre.

**Rappel des orientations et mesures du SRC,  
recommandations techniques**

24 décembre 2021

**Guide méthodologique d'approvisionnement  
en matériaux**

24 décembre 2021

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-outils-de-mise-en-oeuvre-du-schema-regional-r5083.html>

## Réalisation préalable du diagnostic territorial

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/guide-methodologique-d-approvisionnement-en-a20902.html>

## Comment prévoir l'approvisionnement en matériaux d'un territoire ?

La méthodologie multicritère du  
Schéma Régional des Carrières (SRC)



### QUEL OBJECTIF ?

Intégrer l'accès à la ressource en granulats et matériaux naturels ou recyclés dans les documents d'aménagement des territoires.

### POUR QUI ?

Tous les acteurs cherchant à objectiver la situation d'approvisionnement d'un bassin de consommation (SCOT, carrières...).

### COMMENT ?

Par la réalisation d'un **diagnostic territorial** permettant d'examiner objectivement les besoins du territoire et les **différentes solutions d'approvisionnement disponibles**.

« Quelles sont les capacités du territoire à disposer de matériaux pour assurer son développement ? »

« Comment se positionne un projet de carrière dans l'analyse du SCOT ? »

« Quels gisements préserver pour l'avenir ? »

# Rappel des outils d'Accompagnement

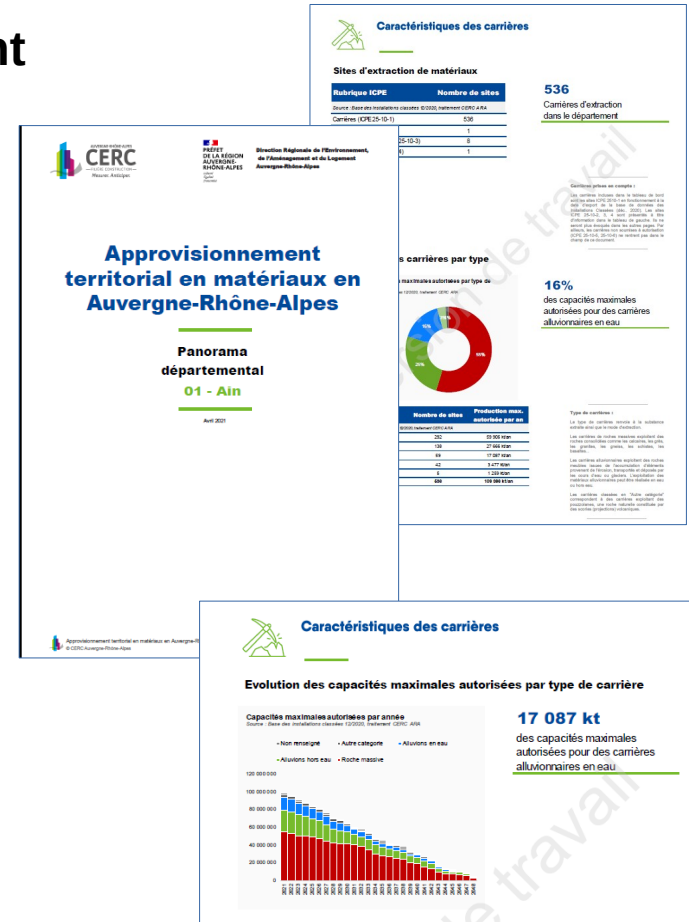
**Mise à jour des panoramas (départements, SCOT):**  
 approvisionnement territorial en matériaux  
 (tableaux de bord : enquête production carrières +  
 recyclés)  
 (voir présentation CERC)

## Cartographies du SRC

[https://carto.datara.gov.fr/1/carte\\_schema\\_carriere\\_84.map](https://carto.datara.gov.fr/1/carte_schema_carriere_84.map)

et pour exporter les couches on peut aussi aller dans  
 le catalogue de Datarra :  
<https://catalogue.datara.gov.fr/>

et taper "schéma des carrières" dans la barre du menu



# 16h00 - Résultats de l'enquête ... et rappel des outils d'Accompagnement

CERC Auvergne Rhône-Alpes - Stéphanie PEPIN ( Directrice adjointe)

*Voir présentation CERC ARA*



# 16h20 - Témoignages et échanges

FédéSCoT – Mr Guillaume DEGUILI ( directeur SCOT Annécien)

Accompagnement UD 74 ( Emmanuelle MAILLARD ) / DDT 74 ( Florent GODET )

# Nous sommes à votre écoute



© CanStockPhoto.com

- Possibilité de venir présenter les méthodologies de travail, clarifier et accompagner en réunion SCOT ou inter-SCOT .
- Faire de la relecture de dossier DOO à l'avancement / vérifier si les objectifs principaux du SRC sont présents
- Trouver ensemble une approche pragmatique des objectifs du schéma Dans le cas où vous ne pouvez pas aboutir à un diagnostic détaillé
- Réponses aux questions

[srcara.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srcara.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)

# Que retrouve-t-on à minima dans le SCOT pour répondre au SRC ?

**Les EPCI doivent investiguer leur capacité à disposer de matériaux** (neufs ou recyclés) en quantité et qualité suffisantes au regard de leurs projets d'aménagement

→ limiter le recours aux ressources minérales extraites en carrières tout en **objectivant les alternatives**

Ex : maintien de plateformes péri-urbaines de regroupement/tri/transit/recyclage de matériaux et déchets BTP

→ s'alimenter en granulats dans une **logique de proximité** (30 à 60 km)

→ préserver dans leurs zonages et *pérenniser* les sites existants (hors enjeux majeurs) et prévoir l'accès éventuel à des **gisements de report**

→ permettre l'accès effectif aux **gisements d'intérêt nationaux ou régionaux**  
(essentiellement minéraux industriels : gypse, pouzzolane, diatomite, argiles, calcaires à ciment prompt, silice, kaolin)

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service prévention des risques industriels, climat, air, énergie

Pôle risques sanitaires, sol, sous-sol

69453 Lyon cedex 06

Tél. 04 26 28 60 00

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



# FIN



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*